

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1620**12 novembre 2002****SOMMAIRE**

A.L.I.S.E., Agence Luxembourgeoise d'Intérim et de Services aux Entreprises S.A., Luxembourg ..	77753	xembourg	77718
ACMR S.A., Esch-sur-Alzette	77760	Hutchison 3G UK Investments, S.à r.l., Luxembourg	77720
Alchemy Finance Holding S.A., Luxembourg	77738	Hutchison Whampoa 3G Content, S.à r.l., Luxembourg	77720
Alfa Finance Holdings S.A., Luxembourg	77724	Hutchison Whampoa 3G Procurement, S.à r.l., Luxembourg	77721
Alternative Strategy, Sicav	77727	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	77731
Alternative Strategy, Sicav	77727	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	77733
(L') Anade S.A., Luxembourg	77759	Interglobe Holding S.A., Luxembourg	77728
Arcom S.A., Luxembourg	77746	International Flavors & Fragrances (Luxembourg), S.à r.l., Bertrange	77723
Art Concept Lux, S.à r.l., Luxembourg	77715	International Flavors & Fragrances Ardenne, S.à r.l., Bertrange	77722
Assurances Schmit, S.à r.l., Oetrange	77715	International Flavors & Fragrances Global Holding, S.à r.l., Bertrange	77723
AV-Invest S.A., Luxembourg	77723	International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding, S.à r.l., Bertrange	77723
BC2I S.A., Luxembourg	77714	International Flavours & Fragrances Moselle, S.à r.l., Bertrange	77722
BH Consulting S.A., Clemency	77746	International Patrimony Holding S.A.H., Luxembourg	77735
Business Partner Consulting S.A., Luxembourg ..	77735	Investments Solapol S.A., Luxembourg	77744
Cap Vert Atlantique S.A.H., Luxembourg	77733	Investments Solapol S.A., Luxembourg	77744
Cofimag S.A.H., Luxembourg	77735	Isles, S.à r.l., Luxembourg	77727
Commerciale Abweiler S.A., Luxembourg	77735	ITD 21 S.A., Luxembourg	77745
Cross Falls Holding S.A., Luxembourg	77749	Jattis 1 S.A., Luxembourg	77716
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg	77722	Jattis 3 S.A., Luxembourg	77715
Eudemis S.A., Luxembourg	77716	Jattis 4 S.A., Luxembourg	77717
Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg .	77733	Kadouri 26 S.A.H., Luxembourg	77745
Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg .	77734	Keywest, S.à r.l., Foetz	77745
European Informatics Center, S.à r.l., Steinfort ..	77745	Klepper Distribution S.A., Leudelange	77747
EV-Invest S.A., Luxembourg	77721	Königsburg Invest S.A., Luxembourg	77736
Exatis, Sicav, Luxembourg	77727	Leger, S.à r.l., Lamadelaine	77759
e-Skill S.A., Luxembourg	77746	Limpex, S.à r.l., Bettange/Mess	77744
Fairbank S.A., Luxembourg	77760	Logis Décor S.A., Foetz	77738
FinandeuX S.A., Luxembourg	77716	Mark IV Holdings, S.à r.l.	77717
Fondiam S.A., Luxembourg	77748	Maxiflow Consulting S.A., Esch-sur-Alzette	77760
H & A Lux Performance Sicav, Luxembourg	77742		
Hauck Return Sicav, Luxembourg	77743		
Holding du Kirchberg S.A.H., Luxembourg	77736		
Hutchison 3G Austria Investments, S.à r.l., Luxembourg	77720		
Hutchison 3G Ireland Investments, S.à r.l., Luxembourg	77720		
Hutchison 3G Italy Investments, S.à r.l., Luxembourg	77721		
Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Lu-			

Medinvest International S.C.A., Medinvest International (Invecom Management), Luxembourg .	77739	Ser-Tec, S.à r.l., Leudelange	77748
Medinvest International S.C.A., Medinvest International (Invecom Management), Luxembourg .	77741	Serna International S.A., Esch-sur-Alzette	77748
(Guy) Mizel Ness S.A., Luxembourg	77735	Sitara Finance International Holding S.A., Luxembourg	77724
Nala S.A., Eischen	77746	Société Civile Immobilière Tropiano I, Luxembourg	77746
Napa Engineering S.A., Kleinbettingen	77745	Société Immobilière Privée S.A., Luxembourg	77735
Nervis S.A., Luxembourg	77717	STE S.A., Luxembourg	77755
Nukol S.A., Luxembourg	77718	Starfield Luxembourg S.A., Luxembourg	77742
Octil, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77760	Stolt Offshore S.A., Luxembourg	77724
Order Humanitas Mundus Finance Holding S.A., Luxembourg	77724	Stolt Offshore S.A., Luxembourg	77726
Oriflame S.A. Luxembourg, Luxembourg	77729	Streamup S.A., Esch-sur-Alzette	77748
People Partner S.A., Luxembourg	77718	Toiture d'Europe S.A., Esch-sur-Alzette	77747
People Partner S.A., Luxembourg	77719	Tradefor International S.A., Esch-sur-Alzette	77747
Prom-Info Europe S.A., Bridel	77736	Transcargo S.A., Windhof	77733
Prom-Info Europe S.A., Bridel	77738	Travel Fin S.A., Luxembourg	77747
Rasim S.A., Luxembourg	77736	Triton International Invest S.A., Esch-sur-Alzette	77747
Sabak Trustees International Holding S.A., Luxembourg	77724	Watsons Personal Care Stores (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	77721
Santori S.A., Esch-sur-Alzette	77749	Weila Immobilien S.A., Dudelange	77741
Schmitz Habitation, S.à r.l., Differdange	77748	Zukunft Anlagen S.A., Bertrange	77722
Seder S.A., Esch-sur-Alzette	77749	Zukunft Anlagen S.A., Bertrange	77722

**BC2I S.A., Société Anonyme,
(anc. UNIMED TRADE S.A.).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.231.

Résolutions

Le soussigné,

- Marc Carbonnel, directeur commercial, demeurant à L-1429 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon, seul actionnaire de la société anonyme BC2I, décide:

Première résolution

Accepte la démission de:

- Monsieur Claude Lagrasse, demeurant à L-1429 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon;
- Monsieur Tonino Piras, demeurant F-94500 Champigny, 3, Square Léon Blum.

Deuxième résolution

Accepte de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Administrateur-délégué: Marc Carbonnel, demeurant à L-1429 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon;
- Administrateur: Pierre Marchal, demeurant à F-84 Cavaillon, 18, rue Joseph Guis;
- Administrateur: Nicolas Aupetit, demeurant à F-33 Merignac, 2, rue Jules Verne.

Troisième résolution

Rappel du régime des signatures

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature de Monsieur Marc Carbonnel, Administrateur-délégué.

Neuvième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2002

L'Assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société et d'ajouter un nouveau dernier alinéa à l'article six (6) des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué de la société.»

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2002.

M. Carbonnel.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(74269/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ASSURANCES SCHMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4, rue de Bous.
R. C. Luxembourg B 80.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour la Gérance

Signature

(74043/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JATTIS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membres du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74049/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ART CONCEPT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 86.545.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Olivier Naudin, menuisier, demeurant L-4010 Esch-sur-Alzette, 82, rue de l'Alzette.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ART CONCEPT LUX, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B numéro 86.545) avec siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 934 du 19 juin 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quatre cent quatre-vingts euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Naudin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2002, vol. 520, fol. 28, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2002.

J. Seckler.

(74058/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JATTIS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 65.931.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74052/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUDEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 58.861.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74053/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FINANDEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.352.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée du 15 juillet 2002 a décidé de nommer Madame Noëlla Antoine en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Marie-Hélène Claude.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74083/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JATTIS 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74054/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NERVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.480.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74056/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MARK IV HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 45.000.000,- EUR.

R. C. Luxembourg B 70.400.

Suite à la résolution de l'actionnaire unique du 31 octobre 2001

M. Fred L. Cook est déchargé de ses responsabilités de Directeur de la société mentionnée ci-dessus.

Le conseil d'administration est composé des gérants suivants:

- M. William P. Montague
- M. Kurt J. Johansson
- M. Giuliano Zucco
- M. John J. Byrne
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARK IV HOLDINGS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74216/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NUKOL S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 55.705.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 30 septembre 2002 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport soumis par le liquidateur;
- L'assemblée a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire à la liquidation;
- L'assemblée a décidé de fixer la date de l'assemblée clôturant la liquidation au 10 octobre 2002 avec l'ordre du jour suivant:
 - * Rapport du commissaire à la liquidation;
 - * Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
 - * Clôture de la liquidation;
 - * Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant la période légale de 5 ans.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour NUKOL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74057/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 51.220.725.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 74.474.

L'associé unique de HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74060/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PEOPLE PARTNER S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO SELECT S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 68.337.

L'an deux mille deux, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO SELECT S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 68.337, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 291 du 27 avril 1999. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 577 du 13 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Palma, directeur de sociétés, demeurant à F-74930 Cry Reigner,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Hébert, consultant, demeurant à F-74560 Monnetier-Mornex.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Davoine, employé privé, demeurant à L-8214 Mamer. Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale en PEOPLE PARTNER S.A. et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2) Nominations statutaires.

3) Autorisation à conférer au conseil d'administration à nommer Monsieur Jean-Marie Davoine, administrateur-délégué de la société.

4) Transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en PEOPLE PARTNER S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PEOPLE PARTNER S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission comme administrateurs de Madame Luisella Moreschi et de Monsieur Jean-Marie Verlaine et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée renouvelle le mandat comme administrateurs de Madame Aniëla Bettel, demeurant à L-1117 Luxembourg, 4, rue Albert 1^{er} et de Messieurs Roger Palma, demeurant à F-74930 Cry Reignier, et Luc Hébert, demeurant à F-74560 Monnetier-Mornex, 224, Chemin des Grusses et nomme comme nouvel administrateur Monsieur Jean-Marie Davoine, employé privé, demeurant à L-8214 Mamer, 16, rue Belair.

Le mandat de tous les administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2005.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Jean-Marie Davoine, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire présent acte.

Signé: R. Palma, L. Hébert, J.-M. Davoine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

P. Frieders.

(74114/212/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PEOPLE PARTNER S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO SELECT S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 68.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

P. Frieders.

(74120/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 3.596.178.150.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.650.

—
L'associé unique de HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74061/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON WHAMPOA 3G CONTENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 78.207.

—
L'associé unique de HUTCHISON WHAMPOA 3G CONTENT, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74063/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON 3G IRELAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 75.894.

—
L'associé unique de HUTCHISON 3G IRELAND INVESTMENTS, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Christian Salbaing démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74064/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON 3G AUSTRIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.834.975.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.375.

—
L'associé unique de HUTCHISON 3G AUSTRIA INVESTMENTS, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74065/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON WHAMPOA 3G PROCUREMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 82.518.

L'associé unique de HUTCHISON WHAMPOA 3G PROCUREMENT, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74066/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.758.939.525.**Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 77.457.

L'associé unique de HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74069/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

WATSONS PERSONAL CARE STORES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marchés-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 84.807.

L'associé unique de WATSONS PERSONAL CARE STORES (LUXEMBOURG), S.à r.l. a décidé, en date du 7 septembre 2002, de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Richard Chan Waichi, Company Director, résidant à 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, Appartement 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg, au poste de gérant de la société en remplacement de M. Neil McGee démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74071/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EV-INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.058.

La société a été constituée le 26 septembre 2001 par acte du notaire Joseph Elvinger résident à Luxembourg et publiée dans le Mémorial, Recueil n° 283 du 20 février 2002 page 13559 sous le numéro B 84.058.

*Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 29 août 2002**Changement de siège*

Nouvelle adresse: 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

E. Vandenhecke

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74072/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.884.800.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.806.

—

Les associés de DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l. ont décidé, en date du 6 septembre 2002, d'accepter la démission de M. Jonas Grander de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74073/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 217.302.500.**Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 79.141.

—

Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 15 juillet 2002, il a été décidé de transférer le siège social de la société

du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 septembre 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74074/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERNATIONAL FLAVOURS & FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.000.**Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 86.690.

—

Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 15 juillet 2002, il a été décidé de transférer le siège social de la société

du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 septembre 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74075/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ZUKUNFT ANLAGEN S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 64.204.

—

Les comptes annuels au 30 avril 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74115/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ZUKUNFT ANLAGEN S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 64.204.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74116/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

AV-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.796.

La société a été constituée le 5 juin 2002 par acte du notaire Joseph Elvinger résident à Luxembourg et publiée dans le Mémorial, Recueil n° 1255 du 28 août 2002 page 60208 sous le numéro B 87.796.

—
Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 29 août 2002

Changement de siège

Nouvelle adresse: 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

E. Vandenhecke

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74076/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.760.450.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 79.233.

—
Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 15 juillet 2002, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 septembre 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74077/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.598.450.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 81.769.

—
Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 15 juillet 2002, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 septembre 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74078/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 163.360.000.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 79.234.

—
Suite à la résolution de l'associé unique de la société tenue en date du 15 juillet 2002, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 septembre 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74081//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.119.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 18 septembre 2002, de transférer le siège de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74085/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SABAK TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Avec effet au 23 septembre 2002 M. Krier Ernest a démissionné comme administrateur de la société précitée.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74086/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ORDER HUMANITAS MUNDUS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Avec effet au 23 septembre 2002 M. Krier Ernest a démissionné comme administrateur de la société précitée.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74087/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SITARA FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Avec effet au 23 septembre 2002 M. Krier Ernest a démissionné comme administrateur de la société précitée.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74089/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and two, on the seventeenth of September.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT OFFSHORE S.A., a société anonyme holding, with registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R. C. Luxembourg B 43.172, incorporated under the name of STOLT COMEX SEAWAY S.A. and under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by deed of the undersigned notary on 10th March 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of 28th April 1993,

by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 12th July 1995, copy of which document had been affixed to a deed dated 25th February 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 18th June 1997,

who referred to deeds of the undersigned notary of 29th July, 1997, of 16th December 1997, of 16th April 1998, of 11th June 1998 and of 6th March 2001 which recite details of the authorised capital, of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and of the conversion of all issued Class A-Shares of the Company into Common Shares of the Company, and who declared:

I)

That no options were exercised between December 1st, 2001 and February 28th, 2002 and that no new Common Shares were issued during this period.

II)

That pursuant to options exercised between March 1st, 2002 and May 31st, 2002 fourteen thousand three hundred and ninety-two (14,392) new Common Shares with a par value of two United States dollars (2.00 USD) per share have been issued as follows:

<i>Options exercised</i>	<i>Class of Shares</i>	<i>Issue price per share</i>	<i>Total</i>
14,392	Common Shares	7.3800 US\$	106,212.96 US\$
Total Common Shares	14,392	Proceeds	106,212.96 US\$
Total Issued Shares	14,392	Total Proceeds	106,212.96 US\$

These fourteen thousand three hundred and ninety-two (14,392) new Common Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of one hundred and six thousand two hundred and twelve point ninety-six United States dollars (106,212.96 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of one hundred and six thousand two hundred and twelve point ninety-six United States dollars (106,212.96 USD), twenty-eight thousand seven hundred and eighty-four United States dollars (28,784 USD) have been allocated as contribution to the share capital, two thousand eight hundred and seventy-eight point forty United States dollars (2,878.40 USD) have been allocated to the legal reserve and seventy-four thousand five hundred and fifty point fifty-six United States dollars (74,550.56 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

III)

That no options were exercised between June 1st, 2002 and August 31st, 2002 and that no new Common Shares were issued during this period.

As a result of the foregoing the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. 2nd paragraph.** The issued capital of the Company is set at two hundred and eight million four hundred and eighty-five thousand eight hundred and fifty-six United States Dollars (U.S.\$ 208,485,856) represented by (a) seventy million two hundred and forty-two thousand nine hundred and twenty-eight (70,242,928) Common Shares, par value U.S. \$ 2.00 per share, and (b) thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, par value U.S. \$ 2.00 per share, all of said shares being fully paid.»

Translation into Euro

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital of an amount of 28,784 USD together with the issue premium of an amount of 77,428.96 USD is valued at 110,077.- EUR.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 2,600.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT OFFSHORE S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R. C. Luxembourg B 43.172, constituée sous la dénomination de STOLT COMEX SEAWAY S.A. et sous forme d'une société de droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993,

en vertu du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 12 juillet 1995, copie dudit document a été annexée à un acte du 25 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 18 juin 1997.

Lequel comparant a déclaré se référer aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 29 juillet 1997, du 16 décembre 1997, du 16 avril 1998, du 11 juin 1998 et du 6 mars 2001, qui mentionnent les détails concernant le capital autorisé, l'autorisation conférée au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions autorisées, et la conversion de toutes les Actions de Catégorie A de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, et qui a déclaré:

I)

Qu'aucune option n'était levée entre le 1^{er} décembre 2001 et le 28 février 2002 et qu'aucune Action Ordinaire nouvelle n'était émise durant cette période.

II)

Qu'aux termes des options levées entre le 1^{er} mars 2002 et le 31 mai 2002, quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (14.392) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune, ont été émises comme suit:

Options exercées	Catégorie d'actions	Prix d'émission	
		par action	Total
14.392	Actions Ordinaires	7,3800 US\$	106.212,96 US\$
Total Actions Ordinaires	14.392	Montants	106.212,96 US\$
Total Actions Emises	14.392	Total Montants	106.212,96 US\$

Les quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (14.392) nouvelles Actions Ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de cent six mille deux cent douze virgule quatre-vingt-seize dollars US (106.212,96 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de cent six mille deux cent douze virgule quatre-vingt-seize dollars US (106.212,96 USD), un montant de vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars US (28.784 USD) a été alloué au capital social, un montant de deux mille huit cent soixante-dix-huit virgule quarante dollars US (2.878,40 USD) a été alloué à la réserve légale et un montant de soixante-quatorze mille cinq cent cinquante virgule cinquante-six dollars US (74.550,56 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

III)

Qu'aucune option n'était levée entre le 1^{er} juin 2002 et le 31 août 2002 et qu'aucune Action Ordinaire nouvelle n'était émise durant cette période.

A la suite de ce qui précède, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent huit millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante-six Dollars U.S. (208.485.856,- \$ US) représenté par (a) soixante-dix millions deux cent quarante-deux mille neuf cent vingt-huit (70.242.928) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,-\$ US) chacune, et (b) trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,-\$ US) chacune, toutes entièrement libérées.»

Conversion en Euros

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède d'un montant de 28.784,- USD ensemble avec la prime d'émission d'un montant de 77.428,96 USD est évaluée à 110.077,- EUR.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 2.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, et que la version anglaise devant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 51, case 12. – Reçu 1.100,77 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

P. Frieders.

(74133/212/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

P. Frieders.

(74135/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ISLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 750.000.000.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.351.

—
La dénomination sociale de l'associé FERRING NV a été modifiée en INSULA CORPORATION NV.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74092/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.324.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

(74097/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.324.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2002

En date du 16 mai 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- d'accepter la démission de M. Thierry Logier en tant qu'administrateur;
- de ratifier la cooptation en date du 30 septembre 2001 de M. Roland Dillien en remplacement de M. Thierry Logier, démissionnaire;
- d'élire M. Dillien pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2003;
- de renouveler les mandats de M. Didier Varlet, Mme Odile Sigrand, M. Antoine Gilson De Rouvreur en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74098/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EXATIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.652.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 28 mai 2002, le Conseil d'Administration de EXATIS prend acte de la démission de Madame Isabelle Motte, datée du 22 mai 2002, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74103/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERGLOBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered Office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 76.819.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twenty-sixth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by:

Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg;

Mr. José Correia, accountant, residing in Longwy (France);

acting jointly in their respective qualities of proxy holders A,

acting in the name and on behalf of TRUSTFIDE ANSTALT., having its registered office in Vaduz, by virtue of a proxy given on June 27, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation INTERGLOBE HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 15, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no 853 of November 22, 2000;

- that the capital of the corporation INTERGLOBE HOLDING S.A. is fixed at five hundred and twenty thousand Euros (520,000.- EUR) represented by five hundred and twenty (520) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, fully paid;

- that TRUSTFIDE ANSTALT. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company INTERGLOBE HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that TRUSTFIDE ANSTALT., being sole owner of the shares and liquidator of INTERGLOBE HOLDING S.A., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of INTERGLOBE HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par:

- Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France);

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TRUSTFIDE ANSTALT., ayant son siège social à Vaduz, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INTERGLOBE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 853 du 22 novembre 2000;

- que le capital social de la société INTERGLOBE HOLDING S.A. s'élève actuellement à cinq cent vingt mille euros (520.000.- EUR) représenté par cinq cent vingt (520) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que TRUSTFIDE ANSTALT., étant devenue seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme INTERGLOBE HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que TRUSTFIDE ANSTALT., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société INTERGLOBE HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société INTERGLOBE HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 septembre 2002.

G. Lecuit.

(74105/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ORIFLAME S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered Office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 41.904.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of ORIFLAME S.A. LUXEMBOURG, a company validly existing under Luxembourg law («the Company»).

The Company has been constituted by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 18 November 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, n° 55 of 5 February 1993. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 May 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

The company was set into liquidation by a deed of the undersigned notary on August 7, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

The Meeting is opened at 11.30 a.m. by M^e François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman.

The Meeting appoints Mr. Benoit Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium), as secretary of the Meeting.

The Meeting appoints as scrutineer Mrs. Irène Keilen, private employee, residing in Moesdorf.

These three individuals constitute the bureau.

Having thus been constituted, the bureau draws up the attendance list which, having been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholder and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders of the Company are validly represented at the Meeting.

The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Report of the auditor;

2. Discharge of the liquidator and of the auditor for the performance of their mandate in relation to the liquidation of the Company;

3. Closing of the liquidation;

4. Determination of the place where the books and corporate documents of the Company will be kept for a duration of five years following the publication of the closing of the liquidation of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Meeting having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting approves the report of the auditor and the accounts of the liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to grant discharge to the liquidator and to the auditor for the performance of their respective mandates in relation with the liquidation of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to allocate all the remaining assets and liabilities of the Company, as detailed in the liquidation accounts, to ORIFLAME COSMETICS S.A. in accordance with the letter received from ORIFLAME EASTERN EUROPE BV on 5 August 2002 according to which the latter waives any payment of the liquidation proceeds (such letter shall remain attached to the present minutes) and to close the liquidation on the date of this deed.

The Meeting acknowledges in particular the allocation of quotas in the nominal value of EUR 4,900.- being all of the quotas held by the Company in SUBTIL - COMÉRCIO DE COSMÉTICOS, Lda., a company incorporated in Portugal, having its registered office at Estrada de Talaíde, Cruzamento de São Marcos, Pavilhão 4, Cacém, Rio de Mouro, Municipality of Sintra, Portugal, registered at the Commercial registry of Sintra under number. 11564 and holder of the taxpayer card number. 50 1955615, to ORIFLAME COSMETICS S.A.

Fourth resolution

The Meeting resolves to set the place where the books and corporate documents of the Company are to be kept during five years following the publication of the closing of the liquidation at the former registered office of the Company, being at 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the liquidation of the Company amounts at 4,000.- euros and have been duly settled. With respect to the present meeting, these costs are evaluated at 800.- euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 11.45 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-trois août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, Notaire, de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ORIFLAME S.A. LUXEMBOURG (l'«Assemblée») constituée suivant acte reçu par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés C, n° 55 du 5 février 1993, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 31 mai 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de M^e François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

Ces trois personnes forment le bureau.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société sont valablement représentés à l'Assemblée.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur les points fixés à l'ordre du jour.

II. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Rapport du commissaire à la liquidation,
2. Décharge au liquidateur et au commissaire pour l'exécution de leur mandat en relation avec la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.
5. Divers.

III. L'Assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a revu et discuté des différents points à l'ordre du jour et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approuve les comptes de la liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat en relation avec la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'allouer toutes les actifs et passifs restants de la Société, tels que détaillés dans les comptes de liquidation, à ORIFLAME COSMETICS S.A. conformément à la lettre de ORIFLAME EASTERN BV en date du 5 août 2002 aux termes de laquelle cette dernière renonce à tout boni de liquidation (cette lettre restera annexée au présent acte) et de clôturer la liquidation à la date du présent acte.

L'Assemblée prend particulièrement connaissance de l'allocation des parts d'une valeur nominale de EUR 4.900,- étant toutes les parts détenues par la Société dans SUBTIL - COMÉRCIO DE COSMÉTICOS, Lda., une société constituée au Portugal, avec siège social à Estrada de Talaíde, Cruzamento de São Marcos, Pavilhão 4, Cacém, Rio de Mouro, Municipality of Sintra, Portugal, enregistrés auprès du registre du commerce de Sintra sous le numéro 11564 et détentrice de la carte d'impôt numéro 501955615, à ORIFLAME COSMETICS S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de 5 ans à compter de la publication du présent acte, à l'ancien siège social de la Société, au 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Les dépenses, coûts, rémunérations et autres charges de quelque sorte que ce soit suite à la liquidation de la Société s'élèvent à 4.000,- EUR (quatre mille euros) et ont été dûment payés. Pour la présente assemblée générale, ces frais sont estimées à 800,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, B. Tassigny, I. Keilen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 136S, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 septembre 2002.

G. Lecuit.

(74107/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.221.

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom;

2) IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDING (1) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom;

all here represented by Ms. Audrey Dumont, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on August 23, 2002.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that, they are the sole actual shareholders of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on April 15, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1086 of July 16, 2002. The articles of association have been amended by a notarial deed on May 13, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1171 of August 3, 2002 and by a notarial deed on June 11, 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of one million Euro (1,000,000.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred and sixty million Euro (260,000,000.- EUR) to two hundred and sixty-one million Euro (261,000,000.- EUR) by the issuance of forty thousand (40,000) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, and to accept their subscription and their payment by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDING (1) LIMITED prenamed, as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened, IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDING (1) LIMITED prenamed, here represented by Ms. Audrey Dumont prenamed, by virtue of the said proxy given on August 23, 2002, declares to subscribe to the forty thousand (40,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of one million Euro (1,000,000.- EUR), so that the amount of one million Euro (1,000,000.- EUR) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 8. first paragraph.** The company's capital is fixed at two hundred and sixty-one million Euro (261,000,000.- EUR) represented by ten million four hundred and forty (10,440,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twelve thousand one hundred and fifty Euro (12,150.- EUR) .

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, une société constituée suivant les lois anglaises et du Pays de Galles, ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom;

2) IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDING (1) LIMITED, une société constituée suivant les lois anglaises et du Pays de Galles, ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom; toutes deux ici représentées par Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 23 août 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 15 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1086 du 16 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié daté du 13 mai 2002, publié au (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 du 3 août 2002, et par acte notarié du 11 juin 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour porter son montant actuel de deux cent soixante millions d'euros (260.000.000,- EUR) à deux cent soixante et un millions d'euros (261.000.000,- EUR) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription et la libération de ces parts sociales nouvelles, par la société IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDING (1) LIMITED précitée, comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue la société IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDING (1) LIMITED précitée, représentée par Mademoiselle Audrey Dumont prénommée, agissant en vertu de ladite procuration sous seing privé donnée en date du 23 août 2002, laquelle déclare souscrire les quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces d'un montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR) de sorte que le montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

«**Art. 8. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à deux cent soixante et un millions d'euros (261.000.000,- EUR) représenté par dix millions quatre cent quarante mille (10.440.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ douze mille cent cinquante euros (12.150,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dumont, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 40, case 1.— Reçu 10.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 2002.

G. Lecuit.

(74093/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 2002.

G. Lecuit.

(74094/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CAP VERT ATLANTIQUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74117/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TRANSCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 69.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74118/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.

(anc. EUROGERM LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue L. Kauffman.

R. C. Luxembourg B 54.533.

L'an deux mille deux, le vingt-sept août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROGERM LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Goetzingen, constituée sous la dénomination MULTIGERM S.A. suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 330 du 10 juillet 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 642 du 8 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Girard, Président Directeur Général, demeurant à F-21850 Saint-Apollinaire,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Lamy, employée privée, demeurant à F-21240 Talant.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Moris, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Dénomination.

La société prend la forme d'une société anonyme telle que celle-ci est régie par les dispositions statutaires ainsi que par la loi modifiée du 10 août 1915 sous la dénomination de EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Leudelange à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. 1^{er} alinéa. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Girard, V. Lamy, R. Moris, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 35, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 septembre 2002.

G. Lecuit.

(74101/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 septembre 2002.

G. Lecuit.

(74104/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BUSINESS PARTNER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74119/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.866.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74121/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

GUY MIZEL NESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.656.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74122/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INTERNATIONAL PATRIMONY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74123/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

COFIMAG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.860.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74124/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

COMMERCIALE ABWEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.947.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74125/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

RASIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74128/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

KÖNIGSBURG INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74134/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HOLDING DU KIRCHBERG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74136/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PROM-INFO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.724.

L'an deux mille deux, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROM-INFO EUROPE, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 60.724, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 5 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 687 du 8 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Boudry, expert-comptable, demeurant à Oberanven.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Jacobs de Morant, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Ajout à l'article 4 des statuts du texte suivant:

«La société a encore pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations se rattachant à:

- la recherche, le développement, la fabrication, la commercialisation, et l'entretien d'équipements informatiques, bureautiques ou relevant du domaine de l'électronique générale;

- l'achat et la vente de toutes les fournitures hardware, software ou consommables et ce y compris tous les articles de papeterie directement ou indirectement liés à des configurations informatiques ou bureautiques;

- la vente ou la location d'installations complètes ou partielles de systèmes hardware et software destinés aux technologies de l'information;

- la consultance dans le domaine des technologies ou des services touchant à l'informatique, la bureautique, l'électronique générale, les logiciels ou progiciels;

- le rachat ou la prise de participations dans des sociétés ou des associations;

- accorder des licences d'exploitation, soit de son logo, de ses services ou de ses produits et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et à cet effet recourir à tout système de commercialisation y compris la franchise;

- toutes les activités annexes, susceptibles de créer des synergies avec les objectifs cités plus haut et plus généralement les opérations de trading et l'import-export;
- toutes les opérations mobilières, financières, commerciales et industrielles dans le cadre de son objet social.

La société peut pourvoir à la gestion, la supervision, donner des conseils et contrôler toutes les sociétés associées ou filiales; elle peut également exercer des mandats dans d'autres sociétés (administrateur, liquidateur, etc..) elle peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

La présente liste est énonciative et non restrictive. L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification des statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.»

3) Renouvellement des mandats des administrateurs sortants.

4) Autorisation à conférer au conseil d'administration à nommer Monsieur François Boudry administrateur-délégué de la société.

5) Nomination de VERICOM, société anonyme, avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois comme commissaire aux comptes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Bridel.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 4 des statuts le texte suivant:

«La société a encore pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations se rattachant à:

- la recherche, le développement, la fabrication, la commercialisation, et l'entretien d'équipements informatiques, bureautiques ou relevant du domaine de l'électronique générale;
- l'achat et la vente de toutes les fournitures hardware, software ou consommables et ce y compris tous les articles de papeterie directement ou indirectement liés à des configurations informatiques ou bureautiques;
- la vente ou la location d'installations complètes ou partielles de systèmes hardware et software destinés aux technologies de l'information;
- la consultance dans le domaine des technologies ou des services touchant à l'informatique, la bureautique, l'électronique générale, les logiciels ou progiciels;
- le rachat ou la prise de participations dans des sociétés ou des associations;
- accorder des licences d'exploitation, soit de son logo, de ses services ou de ses produits et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et à cet effet recourir à tout système de commercialisation y compris la franchise;
- toutes les activités annexes, susceptibles de créer des synergies avec les objectifs cités plus haut et plus généralement les opérations de trading et l'import-export;
- toutes les opérations mobilières, financières, commerciales et industrielles dans le cadre de son objet social.

La société peut pourvoir à la gestion, la supervision, donner des conseils et contrôler toutes les sociétés associées ou filiales; elle peut également exercer des mandats dans d'autres sociétés (administrateur, liquidateur, etc..) elle peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

La présente liste est énonciative et non restrictive. L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification des statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs sortants pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur François Boudry, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme la société anonyme VERICOM avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois comme commissaire aux comptes pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Boudry, G. Streff, D. Jacobs de Morant, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 46, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

P. Frieders.

(74127/212/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PROM-INFO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

P. Frieders.

(74129/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LOGIS DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 19.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74140/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ALCHEMY FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 80.565.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 octobre 2002 à 8.30 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Maurizio Manfredi de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74198/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT), Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.357.

In the year two thousand and two, on the twenty-fourth of September.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Paolo Opromolla, director INVECOM MANAGEMENT S.A., residing at 12, Corso Plebisciti, Milano (Italy), acting by virtue of decisions of INVECOM MANAGEMENT S.A., Manager of the company, taken on December 18, 2001, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT) S.C.A., in short form MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, registered with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg, section B, number 76.357, was incorporated by deed of the undersigned notary on June 15, 2000, published in the Mémorial C, number 751 of October 12, 2000. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on July 1, 2002, not yet published in the Mémorial C.

II) Following the said deed of July 1, 2002 the Corporation has an issued share capital of seventy-three million five hundred and thirty-one thousand euro (73,531,000.- EUR) divided into seven million three hundred and fifty-three thousand one hundred (7,353,100) Shares of ten euro (10.- EUR) each, comprising

- a) seven million three hundred and fifty thousand and ten (7,350,010) Ordinary Shares, fully paid up, and
- b) three thousand and ninety (3,090) Management Shares, fully paid up.

The Corporation has an authorised share capital of one hundred and fifty million euro (150,000,000.- EUR), divided into fifteen million (15,000,000) shares, comprising a maximum of thirteen million five hundred thousand (13,500,000) ordinary shares having a par value of ten euro (10.- EUR) each (the 'Ordinary Shares') and a maximum of one million five hundred thousand (1,500,000) management shares having a par value of ten euro (10.- EUR) each, to be issued to the Manager (the 'Management Shares') (the Ordinary Shares and the Management Shares collectively referred to as the 'Shares'), having a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The Manager, within a period of 5 years from the date of the publication of the Articles of Incorporation in the Mémorial, is authorised to issue further Ordinary Shares and/or Management Shares up to the total authorised share capital set forth at paragraph (1) preceding (the 'New Shares'), in whole or in part, with or without an issue premium, also in various tranches, at its own discretion, and to accept subscriptions for such New Shares. The Manager is specifically authorised to proceed to the issue of New Shares without reserving to the then existing shareholders any pre-emptive or preferential right to subscribe such New Shares.

The Manager shall determine the terms and conditions of any issue of New Shares, including the determination of the issue price and the premium, if any, thereof.

Whenever New Shares are issued in accordance with this Article, the Manager shall take steps to amend this Article in order to record the change before a notary, and shall take or authorise any steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the applicable law.

III) Pursuant to this authorization, the Manager has decided to increase the capital of the Company by an amount of seven hundred and sixty-nine thousand euro (769,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of seventy-three million five hundred and thirty-one thousand euro (73,531,000.- EUR) to seventy-four million three hundred thousand euro (74,300,000.- EUR) by the issue of fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares and of twenty-six thousand nine hundred (26,900) new Management Shares, having a par value of ten euro (10.- EUR) each and having the same rights and obligations as the existing Shares, at an issue price of ten euro (10.- EUR) per share.

The Manager decided to issue the fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares and the twenty-six thousand nine hundred (26,900) new Management Shares without the existing shareholders having any preferential subscription right.

The Manager decided to accept the subscription and payment of the seventy-six thousand nine hundred (76,900) new shares as follows:

1) the fifty thousand (50,000) Ordinary Shares have been subscribed by UTS (BAHAMAS) LTD, with registered office at Bolam House, King & Georges Streets, Bahamas - Nassau and paid up to the extent of one hundred percent (100 %) each by a contribution in cash of five hundred thousand euro (500,000.- EUR);

2) the twenty-six thousand nine hundred (26,900) Management Shares have been subscribed by INVECOM MANAGEMENT S.A., with registered office in L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare and paid up to the extent of one hundred percent (100 %) each by a contribution in cash of two hundred and sixty-nine thousand euro (269,000.- EUR).

The amount of seven hundred and sixty-nine thousand euro (769,000.- EUR), paid up in cash by the subscribers, has been at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. First paragraph.

(1) The Corporation has an issued share capital of seventy-four million three hundred thousand euro (74,300,000.- EUR) divided into seven million four hundred and thirty thousand (7,430,000) Shares of ten euro (10.- EUR) each, comprising

- a) seven million four hundred thousand and ten (7,400,010) Ordinary Shares, fully paid up, and
- b) twenty-nine thousand nine hundred and ninety (29,990) Management Shares, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 10,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paolo Opromolla, administrateur de INVECOM MANAGEMENT S.A., demeurant à 12, Corso Plebisciti, Milan (Italie),

agissant en vertu de décisions de INVECOM MANAGEMENT S.A., Gérant de la société, prises en date du 18 décembre 2001, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT) S.C.A., en abrégé MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 76.357, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 751 du 12 octobre 2000. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 2002, non encore publié au Mémorial C.

II) Conformément audit acte du 1^{er} juillet 2002, la Société a un capital émis de soixante-treize millions cinq cent trente et un mille euros (73.531.000.- EUR) divisé en sept millions trois cent cinquante-trois mille cent (7.353.100) Actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, comprenant:

- a) sept millions trois cent cinquante mille et dix (7.350.010) Actions Ordinaires, entièrement libérées, et
- b) trois mille et quatre-vingt-dix (3.090) Actions de Commandité, entièrement libérées.

La Société a un capital autorisé de cent cinquante millions euros (150.000.000.- EUR), divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions, comprenant un maximum de treize millions cinq cent mille (13.500.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune (les 'Actions Ordinaires') et un maximum de un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, à émettre en faveur du Gérant (les 'Actions de Commandité') (les 'Actions Ordinaires' et les 'Actions de Commandité' étant conjointement appelées les 'Actions', avec une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune).

Le Gérant, dans un délai de 5 ans à partir de la date de la publication des statuts au Mémorial, est autorisé à émettre d'autres Actions Ordinaires et/ou Actions de Commandité à concurrence du montant du capital autorisé exposé au paragraphe (1) ci-dessus (les 'Nouvelles Actions'), en tout ou partie, avec ou sans prime d'émission, aussi en plusieurs tranches, à sa seule discrétion, et à accepter des souscriptions pour ces Nouvelles Actions. Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à l'émission de Nouvelles Actions sans réserver aux actionnaires existants tout droit de préemption ou droit préférentiel de souscrire à ces Nouvelles Actions.

Le Gérant déterminera les termes et conditions de toute émission de Nouvelles Actions, en ce compris la détermination du prix d'émission et des primes, s'il y a lieu.

Lorsque des Nouvelles Actions sont émises conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra les mesures pour modifier ces Statuts afin d'enregistrer la modification devant notaire, et prendra et autorisera toute mesure requise pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi applicable.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Gérant a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de sept cent soixante-neuf mille euros (769.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize millions cinq cent trente et un mille euros (73.531.000.- EUR) à soixante-quatorze millions trois cent mille euros (74.300.000.- EUR) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires et vingt-six mille neuf cents (26.900) nouvelles Actions de Commandité d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes, à un prix d'émission de dix euros (10.- EUR) par action.

Le Gérant a décidé d'émettre les cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires et les vingt-six mille neuf cents (26.900) nouvelles Actions de Commandité sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles.

Le Gérant a décidé d'accepter la souscription et la libération des soixante-seize mille neuf cents (76.900) Actions nouvelles comme suit:

1) les cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires ont été souscrites par UTS (BAHAMAS) LTD, avec siège social à Bolam House, King & Georges Streets, Bahamas - Nassau et libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) chacune par versement en espèces de cinq cent mille euros (500.000,- EUR);

2) les vingt-six mille neuf cents (26.900) Actions de Commandité ont été souscrites par INVECOM MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare et libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) chacune par versement en espèces de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR).

Le montant de sept cent soixante-neuf mille euros (769.000,- EUR), payé en espèces par les souscripteurs, a été mis à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

(1) La Société a un capital émis de soixante-quatorze millions trois cent mille euros (74.300.000,- EUR) divisé en sept millions quatre cent trente mille (7.430.000) Actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, comprenant:

- a) sept millions quatre cent mille et dix (7.400.010) Actions Ordinaires, entièrement libérées,
- b) vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (29.990) Actions de Commandité, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ 10.000,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.Opromolla, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 47, case 4. – Reçu 7.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

P. Frieders.

(74139/212/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

P. Frieders.

(74141/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

WEILA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 56.257.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré à:

L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

Dudelange, le 7 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(74155/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

STARFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74143/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

H & A LUX PERFORMANCE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

H. R. Luxemburg B 76.967.

Im Jahre zweitausendzwei, am fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft (société anonyme) H & A LUX PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable, mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 608 vom 25. August 2000 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 76.967.

Die Sitzung wurde um 10.00 Uhr durch Herrn Lothar Rafalski, Verwaltungsratsmitglied, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté, welcher den Vorsitz übernommen hat, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Nikolaus Rummler, Diplombetriebswirt, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Alexa Gasper, Geschäftsleitungsassistentin, Luxemburg 21, avenue de la Liberté.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1.- Auflösung der H & A LUX PERFORMANCE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, gem. Art.27 der Satzung zum 30. September 2002.

2.- Wahl des Liquidators gem. Art. 27 der Satzung.

II.- Eine erste für den 23. August 2002 einberufene ausserordentliche Hauptversammlung konnte mangels beschlussfähiger Mehrheit nicht wirksam über die Tagesordnungspunkte beschliessen und wurde nochmals einberufen.

III.- Gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen, mittels Anzeigen, enthaltend die Tagesordnung:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1256 vom 28. August 2002 und Nummer 1320 vom 11. September 2002,

- im Luxemburger Wort, im Tageblatt und in der Frankfurter Allgemeinen jeweils am 28. August 2002 und 11. September 2002.

Je ein Exemplar dieser Veröffentlichungen wurden der Generalversammlung vorgelegt.

IV.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

V.- Aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von eintausendfünfhundertundeins (1.501) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, eine (1) Aktie in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist.

VI.- Aus dem Vorstehenden geht hervor, dass die Versammlung ordnungsgemäß einberufen ist und wirksam über die Tagesordnungspunkte entscheiden kann.

Nach entsprechender Beratung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Auflösung der H & A LUX PERFORMANCE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, zum 30. September 2002.

Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Herrn Lothar Rafalski, Verwaltungsratsmitglied, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Der Liquidator kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann für spezielle oder bestimmte Angelegenheiten einen oder mehrere Bevollmächtigten bestellen. Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Rafalski, N. Rummler, A. Gasper, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Oktober 2002.

P. Frieders.

(74142/212/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HAUCK RETURN SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine.

H. R. Luxemburg B 57.683.

Im Jahre zweitausendzwei, am fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft (société anonyme) HAUCK RETURN, Société d'Investissement à Capital Variable, mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 31. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 66 vom 12. Februar 1997 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 57 683. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 17. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 117 vom 3. Februar 2000.

Die Sitzung wurde um 11.00 Uhr durch Herrn Lothar Rafalski, Verwaltungsratsmitglied, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté, welcher den Vorsitz übernommen hat, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Nikolaus Rummler, Diplombetriebswirt, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Alexa Gasper, Geschäftsleitungsassistentin, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1.- Auflösung der Hauck Return SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, gem. Art.27 der Satzung zum 30. September 2002.

2.- Wahl des Liquidators gem. Art. 27 der Satzung.

II.- Eine erste für den 23. August 2002 einberufene ausserordentliche Hauptversammlung konnte mangels beschlussfähiger Mehrheit nicht wirksam über die Tagesordnungspunkte beschliessen und wurde nochmals einberufen.

III.- Gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen, mittels Anzeigen, enthaltend die Tagesordnung:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1256 vom 28. August 2002 und Nummer 1320 vom 11. September 2002,

- im Luxemburger Wort, im Tageblatt und in der Frankfurter Allgemeinen jeweils am 28. August 2002 und 11. September 2002.

Je ein Exemplar dieser Veröffentlichungen wurden der Generalversammlung vorgelegt.

IV.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

V.- Aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von zwölftausendachthundertdreiundzwanzig (12.823) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, zehn (10) Aktien in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

VI.- Aus dem Vorstehenden geht hervor, dass die Versammlung ordnungsgemäß einberufen ist und wirksam über die Tagesordnungspunkte entscheiden kann.

Nach entsprechender Beratung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Auflösung der HAUCK RETURN SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, gem. Art. 27 der Satzung zum 30. September 2002.

Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, gem. Art. 27 der Satzung, Herrn Lothar Rafalski, Verwaltungsratsmitglied, Luxemburg, 21, avenue de la Liberté, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Der Liquidator kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann für spezielle oder bestimmte Angelegenheiten einen oder mehrere Bevollmächtigte bestellen. Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Rafalski, N. Rummler, A. Gasper, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 47, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Oktober 2002.

P. Frieders.

(74144/212/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LIMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4971 Bettange/Mess, 25, rue Laangert.

R. C. Luxembourg B 33.067.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 octobre 2002.

Pour LIMPEX, S.à r.l.

Signature

(74145/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INVESTMENTS SOLAPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.509.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(74217/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INVESTMENTS SOLAPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.509.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(74230/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

KADOURI 26 S.A., Société Anonyme Holging.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.737.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74146/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

KEYWEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 60.589.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour KEYWEST, S.à r.l.

Signature

(74147/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ITD 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 41, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 70.677.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour ITD 21 S.A.

Signature

(74148/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUROPEAN INFORMATICS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.772.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour EUROPEAN INFORMATICS CENTER, S.à r.l.

Signature

(74149/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NAPA ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 52.538.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour NAPA ENGINEERING S.A.

Signature

(74151/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.090.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74150/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees-Wee.
R. C. Luxembourg B 68.346.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour NALA S.A.

Signature

(74152/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

E-SKILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 72.489.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour E-SKILL S.A.

Signature

(74153/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BH CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 75.190.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour BH CONSULTING S.A.

Signature

(74154/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TROPIANO I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 121, route de Thionville.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré à:

L-2611 Luxembourg, 121, route de Thionville.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signatures

Les gérants / Les associés

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 324, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(74156/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.154.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TRAVEL FIN S.A.

Signature

(74157/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TRITON INTERNATIONAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.668.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour TRITON INTERNATIONAL INVEST S.A.

Signature

(74158/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TRADEFOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.347.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour TRADEFOR INTERNATIONAL S.A.

Signature

(74159/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

KLEPPER DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 52.177.

Le bilan au 30 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 9 octobre 2002.

KLEPPER DISTRIBUTION S.A.

Signature

(74160/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TOITURE D'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.806.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour TOITURE D'EUROPE S.A.

Signature

(74161/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

STREAMUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.515.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour STREAMUP S.A.

Signature

(74162/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SER-TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Zone Industrielle Edeleck.
R. C. Luxembourg B 61.331.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 9 octobre 2002.

SER-TEC, S.à r.l.

Signature

(74163/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FONDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 39.687.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FONDIAM S.A.

Signature

(74164/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.523.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour SERNA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(74165/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4545 Differdange, 1A, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 42.636.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 36, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 octobre 2002.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l.

Signature

(74166/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SEDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.716.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour SEDER S.A.

Signature

(74167/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SANTORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.519.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour SANTORI S.A.

Signature

(74168/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CROSS FALLS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTES

In the two thousand and two, on the twenty-fifth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company under the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, (British Virgin Islands).

2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, (Republic of Panama).

Both are here represented by Mr Patrick Moinet, bachelor of law (UCL), residing at Rulles (Belgium), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as said before, have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of CROSS FALLS HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is established at Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The corporate capital is fixed at two hundred and fifty thousand US dollars (250,000.- USD), divided into two thousand five hundred (2,500) shares of one hundred US dollars (100.- USD) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 8. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 10. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the second Thursday of June of each year at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 13. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

2.- The first annual general meeting will be held in 2004.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, (British Virgin Islands), one thousand one hundred twenty-five shares	1,125
2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, (Republic of Panama), one thousand one hundred twenty-five shares	1,125
Total: two thousand five hundred shares.	2,500

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of two hundred and fifty thousand US dollars (250,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at four thousand six hundred and seventy Euros.

For the purposes of the registration the amount of the corporate capital is evaluated at 262,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), residing at Fauvillers, (Belgium).
 - b) Mr Alain Lam, auditor, residing at Mersch.
 - c) Mr David De Marco, manager, residing at Stegen.
- 3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2008.

5.- The head office of the company shall be fixed at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, (République de Panama).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CROSS FALLS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille dollars US (250.000,- USD), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques), mille cent vingt-cinq actions	1.125
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, (République de Panama), mille cent vingt-cinq actions	1.125
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille dollars US (250.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille six cent soixante-dix euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à la somme de 262.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à Fauvillers, (Belgique).

b) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, demeurant à Mersch.

c) Monsieur David de Marco, directeur, demeurant à Stegen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Moinet - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 31, case 2. – Reçu 2.625 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2002.

J. Seckler.

(74375/231/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

**A.L.I.S.E., AGENCE LUXEMBOURGEOISE D'INTERIM ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme US INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ici représentée par Monsieur Jean Vandeworde, comptable, demeurant à Greisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Paul Michaud, consultant, demeurant à F-54000 Nancy, 25, boulevard Joffre, (France), ici représenté par Madame Marie-Noëlle Juge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AGENCE LUXEMBOURGEOISE D'INTERIM ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES S.A., en abrégé A.L.I.S.E. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires, à l'exclusion de toute vente de matériel militaire, ainsi que la gestion de ressources humaines.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un administrateur jusqu'à concurrence de mille euros (1.000,- EUR); pour toute engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, et d'un administrateur de la société est nécessaire.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme US INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2.- Monsieur Paul Michaud, consultant, demeurant à F-54000 Nancy, 25, boulevard Joffre, (France), une action	1
Total: cinq cents actions	500

Les actions ont été entièrement libérées en numéraire à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Paul Michaud, consultant, demeurant à F-54000 Nancy, 25, boulevard Joffre, (France).
 - b) Monsieur Nello Mancini, administrateur de sociétés, demeurant F-54360 Vigneulles, 13, Grand-Rue, (France).
 - c) Monsieur Frédéric Tordor, employé privé, demeurant à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5.- Le siège social est établi à L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frédéric Tordor, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanderworde, M.-N. Juge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 30, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2002.

J. Seckler.

(74377/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme CLAMAX INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri;
- 2.- Monsieur Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de STE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille Euros (200.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de deux cent Euros (200,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 5. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article six ci-après.

Art. 6. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constituée par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) Toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquelles elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou des titres dans lesquels ils sont convertibles.

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, ou la société se sera engagée à:

a) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

b) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoir Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration lorsqu'il n'agit pas dans le cadre des limitations ci-après spécifiées, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et décider sur les matières suivantes, qu'avec le consentement des actionnaires:

- a) pour hypothéquer, gager, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la société à un privilège;
- b) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la société;
- c) vendre des avoirs ou propriétés de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, signature électronique qualifiée ou télécopieur, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, signature électronique qualifiée ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme CLAMAX INVESTMENT S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . .	999
2.- Monsieur Fabio Mazzoni, préqualifié, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux cent mille Euros (200.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri;
 - b) Monsieur Benoît Georis, gérant, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri;
 - c) Monsieur Joseph Mayor, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5) Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Seddio - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 30, case 10. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2002.

J. Seckler.

(74376/231/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Près.

R. C. Luxembourg B 39.277.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 9 octobre 2002.

LEGER, S.à r.l.

Signature

(74169/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

L'ANADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 59.617.

Par la décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 3 septembre 2001:
- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2001 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 3 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74212/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

OCTIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.809.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour OCTIL, S.à r.l.

Signature

(74170/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MAXIFLOW CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.635.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour MAXIFLOW CONSULTING S.A.

Signature

(74171/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FAIRBANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.593.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 570, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FAIRBANK S.A.

R. Thiam

Administrateur-Délégué

(74172/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ACMR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.522.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour ACMR S.A.

Signature

(74173/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.
